

Aigoual À défaut d'eau potable ils accèdent à de l'info buvable

C'est une première ! L'association de défense des contribuables de l'Aigoual a obtenu la mise en ligne des analyses d'eau par l'Agence régionale de la santé.

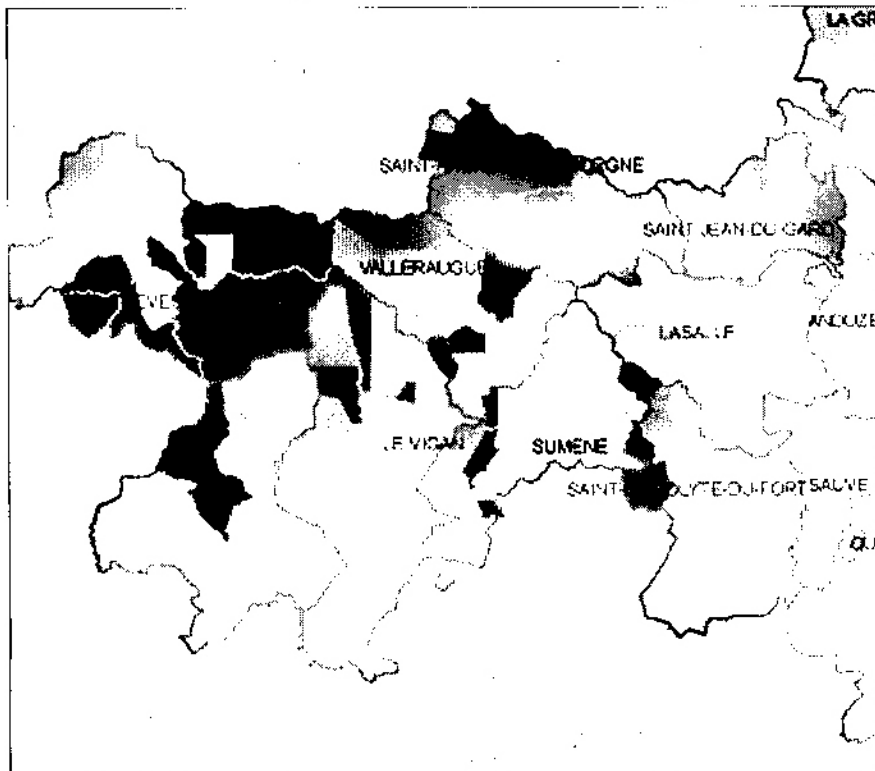
Depuis une semaine, l'Agence régionale de la santé (ARS) met en ligne les derniers bilans de 2009 des analyses de l'eau supposée potable distribuée dans chaque commune du Gard. Elle livre aussi le bilan régional 2006 de la qualité globale de l'eau au niveau bactériologique (notre illustrateur), en évoquant les taux de calcaire, pesticides, nitrates, arsenic, sulfates et fluor.

Cet accès à l'information sur la qualité de l'eau, trop souvent bafoué par le distributeur privé ou la régie municipale, on le doit à une petite association : l'ADHCA, Association de défense des habitants contribuables de l'Aigoual, présidée par Jacques Rutten. Sur le territoire de la communauté de communes de l'Aigoual, l'association se bat de longue date pour que tous les consommateurs obtiennent ces informations.

Pour ne pas personnaliser les problèmes rencontrés, disons que certains distributeurs municipaux jouent le jeu et d'autres non. Le bilan des analyses de l'eau doit pourtant être joint à la facture ; et un affichage est obligatoire en mairie pour prévenir les habitants lorsque l'eau est impropre à la consommation.

Une "histoire d'eau" racontée sur adhca.com

Pour arriver à ses fins, l'association a entrepris un long processus de courriers et interventions multiples, qu'elle décrit sur son site (adhca.com) sous la rubrique "histoire d'eau". Elle a engagé un vrai travail procédural, adressant courriers aux élus locaux, à la préfecture et à l'ARS ; invitant aussi notre journal à relayer ses constatations et démarches (lire *Midi Libre* des 18 mai et 26 décembre 2010).



■ En sombre, les communes où l'eau révèle une mauvaise qualité bactériologique.

L'association s'est adressée à la CADA (commission d'accès aux documents administratifs) qui a reçu un avis favorable à sa demande de consultations des bilans de qualité. Mais cela n'a pas toujours suffi... Alors l'association a mandaté son président pour déposer plainte vendredi pour mise en danger de la vie d'autrui. Effectivement, distribuer de l'eau dite potable chargée en pollutions bactériologiques et autres, sans information rigoureuse à la population, cela peut créer des troubles !

Mardi dernier, la puissante ARS a "craqué", mettant en ligne pour la première fois les analyses d'eau non seulement sur cette communauté de

communes de l'Aigoual, mais sur l'ensemble du Gard, de l'Hérault et de l'Aude.

Aux élus qui lui rétorquent qu'il est facile de critiquer, sans faire de proposition, l'ADHCA prend sa plume pour proposer de confier à la communauté de communes la lourde et complexe compétence de l'approvisionnement en eau.

THIERRY MONTANER
tmontaner@midilibre.com

► Pour consulter la qualité de l'eau dans votre commune, saisissez l'adresse : ars.languedocroussillon.sante.fr (puis faire les choix suivants...) votre santé/votre environnement/eau/la qualité de l'eau de consommation/fiches d'informations annuelles/gard

QUESTIONS À

Jacques Rutten,
président
de l'association
ADHCA



« J'ai déposé plainte pour mise en danger... »

Vous étiez vendredi au tribunal d'Alès pour déposer plainte. Qui visiez-vous ?

« Le 28 janvier, j'ai déposé plainte contre X pour mise en danger d'autrui. Je ne vise personne par ce dépôt de plainte : je suis mandaté par mon association pour mener le dossier de potabilité de l'eau devant la justice, sur le territoire de la communauté de l'Aigoual.

Vous soulevez des problèmes de qualité et d'information...

Oui, le pense qu'il y a tromperie sur la qualité lorsqu'on nous vend de l'eau potable alors qu'elle ne l'est pas. Et diverses communes ne distribuent pas le bilan des analyses d'eau avec la facture, alors qu'elles y sont tenues. J'en donne le détail dans mon dépôt de plainte.

Comment peut-on refuser l'information sur la qualité de l'eau distribuée ?

À mon avis, c'est la chaîne de décision qui est défailante. Les maires sont garants de la salubrité publique. L'Agence régionale de la santé est chargée de communiquer. La préfecture de surveiller...